

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 56 (1976)
Heft: 3

Rubrik: Flash sur les entreprises franco-suissees

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Flash sur les entreprises franco-suisse

Dans les communes lombardes de Meda et de Seveso, une émanation de dioxine a mis la population locale en émoi l'été dernier. Il en est résulté l'une des grandes affaires de l'été. Durant plusieurs semaines, entre le 10 juillet — jour de l'émanation toxique — et le mois de septembre, l'événement continuait à avoir des retombées dans la presse du monde entier. L'éjection de dioxine au cours d'une fabrication de trichlorophénol est intervenue pour des raisons non encore connues et que révélera peut-être l'enquête technique ordonnée par le juge d'instruction. Icmesa, la société impliquée, appartient depuis 1969 à la société **Givaudan**, elle-même contrôlée depuis 1963 par le groupe **Hoffmann La Roche**. Givaudan est l'un des grands fabricants mondiaux de matières de base et de compositions pour la parfumerie et les additifs aromatiques. C'est le Français Léon Givaudan qui, avec l'aide de son frère Xavier, avait fondé la société en 1895 à Zurich pour la transférer après peu de temps à Vernier, près de Genève, où elle a conservé ses quartiers généraux. Jusqu'à l'absorption par Hoffmann La Roche en 1963, Givaudan — à l'époque toujours dirigée par son co-fondateur Xavier — était la plus importante entreprise d'origine française implantée en Suisse. L'affaire de Seveso, qui a braqué sur elle les feux de l'actualité, ne s'est heureusement soldée par aucun décès ni par aucune lésion corporelle pouvant être attribués aux émanations de dioxine. Au total, quelques enfants avaient subi des brûlures superficielles de soude caustique. Quant à la décontamination, elle était fortement avancée à la mi-septembre. Il n'est pas exclu que cet accident — s'il s'agit d'un accident — ait été délibérément grossi dans le but d'appuyer la campagne en cours contre les entreprises multinationales. Le fait que la presse italienne et internationale a consacré plus de place à Seveso qu'aux séismes du Frioul de juin (1 000 morts) pourrait, à cet égard, constituer un indice.

Une importante coopération franco-suisse est sur le point de prendre corps entre le **Gaz de France** d'une part, et la société gazière de Suisse romande **Gaznat SA**, d'autre part. En avril dernier, un contrat a été signé entre ces deux sociétés. Il prévoit l'alimentation en gaz naturel du département de Haute-Savoie par Gaznat SA jusqu'en 1987. Cela suppose la construction sur territoire français d'un gazoduc permettant l'adduction du gaz provenant de Suisse. En 1987 au plus tard, ce système devra être connecté sur le réseau du Gaz de France, interconnexion prévue dans la région d'Annemasse. Aux termes d'un nouvel accord signé en septembre, le Gaz de France mettra alors à la disposition de Gaznat SA un volume annuel de 150 millions de mètres cubes jusqu'au début du siècle prochain. Par ce lien, les deux entreprises contribuent de façon notable au développement de l'économie des régions frontalières concernées et aux efforts pour la sauvegarde de l'environnement en Haute-Savoie et en Suisse romande.

L'horlogerie suisse et plus particulièrement ses exportations en direction de la Chine populaire ont été l'objet depuis quelques mois de rumeurs persistantes dont l'origine se révèle, pour l'instant, incontrôlable. Elles faisaient état de livraisons importantes de montres que les acheteurs chinois auraient retournées aux fabricants pour cause d'insuffisance qualitative. Une partie de ces livraisons n'aurait pas répondu à l'exigence d'étanchéité, une autre partie n'aurait pas résisté aux chocs. Le retour à l'expéditeur serait intervenu à la suite d'un minutieux examen pièce par pièce des montres arrivées en Chine. Dans un communiqué, la Fédération horlogère suisse précise que l'ensemble de ces rumeurs est faux. Depuis plus de dix ans, l'horlogerie suisse a de bonnes relations avec la Chine populaire. Il est exact que, dans ce pays, les autorités compétentes soumettent à un contrôle sévère et approfondi les montres importées. Mais elles n'ont jamais été amenées à retourner des envois complets. Dans la catégorie des montres-bracelets « prix bas », le chiffre des pièces retournées ne s'élève qu'à trois ou cinq sur dix mille.

Le gouvernement indien inaugure actuellement un « approfondissement » de ses relations avec **l'industrie horlogère suisse** dans le but d'augmenter la production de montres jusqu'à quinze millions de pièces par an. M. Pai, ministre de l'Industrie, pense que cet objectif sera atteint d'ici 1980. Il prévoit notamment l'installation de quatre centres de formation ainsi que l'achat de machines horlogères suisses. D'autre part, M. Pai voudrait obtenir le concours des Suisses pour introduire la technologie horlogère dans les écoles d'ingénieurs indiennes. Actuellement, la phase préparatoire à la conclusion d'accords entre l'Inde et l'horlogerie suisse est en cours.
